

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Cette formation concoure à l'acquisition du module 1 de la certification CERTIcrea RS 5244 du réseau Chambre Agriculture France

« Ce stage m'a permis de me poser les bonnes questions pour mon installation et identifier des points auxquels je n'avais pas pensé ... »

Parole de stagiaire



3 jours non consécutifs



## Compétences

- Maîtriser les enjeux en agriculture : économiques, sociaux, environnementaux.
- Connaître l'environnement réglementaire, juridique, administratif, fiscal, social d'une entreprise agricole
- Mettre en œuvre les documents administratifs et les démarches dans le cadre de l'installation, connaître les interlocuteurs pour son entreprise
- Créer des liens entre porteurs de projet et positionner son projet dans la diversité de l'agriculture, dans sa zone géographique, dans sa production.



## Méthodes pédagogiques

- Préparation compte le changement climatique et l'agro écologie dans son projet
- Travail de groupe, échanges
- Remise de documents, exposés, QUIZZ
- Témoignages
- Apports techniques



## Méthode d'évaluation

- Plan d'actions à mettre en œuvre pour la réalisation du projet pour le stagiaire
- QCM 28 bonnes réponses sur 42
- Etude de cas avec une note de 17,5 minimum sur 25
- Présentation orale avec une note de 31,5 minimum sur 45



## Public

Toute personne en création d'entreprise. Titulaires PPP. Personnes engagées en CERTIcrea

## Pré-requis

Etre engagé dans un PPP ou dans une certification création d'entreprise.



Locaux accessibles aux personnes handicapées, pour tout besoin spécifique, contacter le secrétariat du service au 03 86 94 21 99



# Devenir Chef d'Exploitation (21 heures)

CERTICREA

PPP



## Programme

- Démarches pour la création ou la reprise d'entreprise
- Intégration de son projet dans le territoire
- Contexte économique et risques de l'entreprise
- Identification des choix personnels et leur impact sur les relations sociales
- Connaissance du paysage institutionnel
- Présentation du projet d'installation et du plan d'action



## Intervenants :

- Audrey BARDOS (Conseillère PAI89)
- Conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture ( agroécologie, changement climatique ,conseil d'entreprise)



31

## Informations pratiques :

Dates les 09/12/15,02 2024 et les 24/27/30 .05 2024

Lieu : Chambre d'agriculture, Auxerre

**Responsable de stage: Audrey BARDOS**

Conseillère PAI 89 : 03 86 94 28 41

a.bardos@yonne.chambagri.fr



## Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint

**Participation financière :**

**PPP: financement selon situation à l'entrée en stage**

(Repas à la charge du participant)

**Non contributeur VIVEA : 850 €**

En tant que chef d'exploitation (au Régime Réel d'Imposition), vous pouvez, bénéficier du crédit d'impôt plafonné à 40 heures de formation par année civile et par entreprise, multiplié par le taux horaire du SMIC (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé). Ce montant est doublé pour les TPE de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires, ou le bilan, est inférieur à 2 M€.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise#>

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.